FONDATION POUR
LES AIRES PROTÉGÉES
ET LA BIODIVERSITÉ
DE MADAGASCAR

FAPBM

PLAN STRATÉGIQUE 2022 - 2026

TABLE DES MATIÈRES

1. Historique • 3
2. Valeurs, vision et mission • 6
3. Leçons apprises du plan stratégique 2017-2021 • 8
4. Les impacts attendus à fin 2026 • 9
5. Axes, stratégies et activités • 11
6. Etapes de réalisations • 20
7. Cadre de suivi-évaluation • 21

Récapitulation des axes et des stratégies • 26

Aire protégée d'Ankarafantsika
© FAPBM

1. HISTORIQUE

La Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM) est un organisme de financement reconnu d'utilité publique, créé en 2005 à l'initiative de l'État Malagasy, de Conservation International (CI) et de World Wildlife Fund (WWF).

Selon ses statuts, la FAPBM est un mécanisme de pérennisation des financements des aires protégées du Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM) à travers la gestion de différents types de fonds.

À partir de 2012, la FAPBM s'est dotée de deux plans stratégiques quinquennaux successifs (2012-2016 et 2017-2021) qui font office de référence pour la définition des objectifs et le développement d'activités pour les atteindre. Depuis sa création en 2005 et durant les périodes de mise en œuvre de ces stratégies, la biodiversité à Madagascar, en général, et celle des Aires Protégées (AP), en particulier, a connu de nombreuses évolutions mais toujours préoccupantes et de différents ordres : augmentation des pressions, émergence de nouvelles menaces (les effets négatifs du changement climatique et la pandémie de la COVID-19 par exemple), contextes économique et sociopolitique instables, trafics illicites d'espèces, etc., entraînant des pertes inéluctables en faune, flore et en leurs habitats.

L'année 2021 marque la fin de la mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2021, menant à l'élaboration de celui de la période 2022-2026. Du point de vue environnemental, le début de cette nouvelle période se caractérise par de nombreux défis :

- la persistance de la pauvreté au sein du pays ;
- l'accroissement des besoins en ressources naturelles renouvelables ou non ;
- l'aggravation des impacts négatifs du changement climatique ;
- les conflits intersectoriels entre les activités économiques (mines, tourisme, pêche, ...) et les actions de conservation ;
- le manque de moyens pour faire face aux déclins environnementaux.

Tout ceci, démontre la forte fragilité de l'environnement, facilement ébranlé par le moindre facteur déstabilisant, qu'il soit d'ordre naturel, social ou économique.

Au cours de l'année 2020 en particulier, toutes les AP ont été touchées par la pandémie de la COVID-19. Les AP sous la responsabilité de Madagascar National Parks (MNP) ont été plus impactées du fait de l'arrêt des activités écotouristiques et de la souffrance du confinement de l'économie des communautés riveraines. Les AP soutenues par la FAPBM ont poursuivi leurs missions tant bien que mal, les financements ont permis d'assurer à minima les salaires des employés des gestionnaires.

Afin de consolider les démarches entreprises pour contribuer à la conservation et à la restauration de la biodiversité de Madagascar, le Plan stratégique 2022-2026 constitue le cadre des actions de la FAPBM sur les cinq prochaines années.

FAITS MARQUANTS

Depuis sa création, les faits marquants dans le développement de la FAPBM peuvent être résumés comme suit :

2003

- Signature d'une contribution au capital avec le gouvernement malgache (1,7 million EUR).

2005

- Création de la FAPBM par l'État Malagasy, Conservation International et WWF.
- Signature d'un accord de don avec Conservation International (1 million USD).

2006

- Signature d'une contribution au capital de WWF (1 million USD), l'Agence Française pour le Développement-AFD (2 millions EUR) et le Fonds Français pour l'Environnement-FFEM (1 million EUR).
- Signature avec les Ministères en charge des Finances et de l'Environnement pour la mise à disposition d'un don subsidiaire IDA (5,020 millions DTS).

2007

- Convention de financement avec Madagascar National Parks sur l'utilisation du Sinking fund du gouvernement allemand (KfW) pour 5 AP.

2008

- Signature de la convention de rétrocession de don avec le Gouvernement français (13,3 millions EUR).

2011

- Signature d'une contribution au capital avec la KfW (4,5 millions EUR) et Fonds Mondial pour l'Environnement-GEF (10 millions USD).
- Capital de la FAPBM porté à 50 millions USD.

2012

Complexe Mahavavy Kinkony © FAPBM

Aire protégée de Bemaraha © FAPBM

2013

- La FAPBM fait fructifier la totalité de son capital pour la première fois. La FAPBM contribue à la conservation et à la protection de 37% des AP de Madagascar, pour un montant de 1 400 000 USD en faveur de 21 AP.
- Affiliation à l'UICN (Union internationale pour la conservation de la Nature).

2014

- Don de Conservation International à travers Global Conservation Fund (2 millions USD).
- Signature d'une contribution au capital avec la KfW (0,5 millions EUR).
- Encaissement des dernières tranches des contributions au capital, le portant à 54 950 040 USD. La FAPBM positionnée comme le plus important fonds de dotation sur le continent africain.
- 1 675 000 ha d'AP bénéficient des financements de la FAPBM.

2015

- 31 AP financées sur 3 millions ha.

2016

- Signature d'une contribution au capital avec la KfW de 22 Millions EUR.
- Capital porté à 70 millions USD.

2018

- Signature d'une contribution au capital de KfW à hauteur de 5 millions EUR.

2019

- Signature de la première subvention Offset avec Qit Minerals Madagascar (QMM, filiale de Rio Tinto) en faveur de l'AP d'Agnalazaha.
- Signature d'un accord de subvention pour la création d'aires marines protégées entre le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et WWF dans le cadre du GEF6. La FAPBM désignée comme gestionnaire financier.

2020

- Signature d'une contribution au capital avec l'AFD (8 millions EUR) et Conservation International (4,5 millions USD).
- Adhésion à Conservation Finance Alliance (CFA).
- Un total de 36 AP soutenues (3 500 000 ha), représentant 50 % de la superficie du système des AP de Madagascar.

2021

- Signature d'une contribution au capital de la KfW à hauteur de 45,7 millions EUR, capital porté à 121 millions USD (décembre 2021).

Janvier 2022

- Capital porté à 138 millions USD.

2. VALEURS, VISION ET MISSION

Dans les démarches qu'elle entreprend pour la conservation de la biodiversité et des AP, la FAPBM se dote de principes de base : une vision, une mission et des valeurs.

Pour les 10 prochaines années

VISION

La FAPBM consolidera son statut de « Fonds fiduciaire pour la conservation » de référence internationale, et sera un acteur stratégique du financement durable du SAPM.

Baie de Bali et Namoroka (MNP) © Iŋaki Relanzon, photosfera.com

Pour la période 2022-2026

MISSION

- ***Contribuer au financement pérenne du SAPM***
- ***Contribuer à la conservation de la biodiversité, au maintien des services écosystémiques, au bien-être de la population, et à la lutte contre le changement climatique***
- ***Promouvoir la bonne gestion au sein du SAPM***

Ardea alba, aire protégée de Mandrozo © FAPBM

Aire protégée d'Isalo © Razafindrakoto Mamy Nirina (TangalaMamy)

VALEURS DE LA FAPBM

Passion

La passion pour la nature est la première motivation des décisions et des actions de la Fondation. Cette passion la pousse à rechercher avant tout des impacts positifs sur la nature. Cette passion est renforcée par la ferme conviction que la nature unique de Madagascar est une richesse exceptionnelle pour le peuple malgache et l'humanité. La Fondation veut que cette richesse exceptionnelle soit conservée pour se transmettre de générations en générations.

Redevabilité

La Fondation est redevable envers ses contributeurs et la confiance qu'ils lui accordent en assurant une bonne gestion des fonds confiés. La Fondation est aussi redevable envers toutes les parties prenantes de la conservation de la biodiversité de Madagascar en assurant une gestion responsable des financements accordés pour la biodiversité. Enfin, la Fondation est redevable envers les générations présentes et futures pour préserver la biodiversité de Madagascar. Dans l'accomplissement de sa mission, la Fondation accorde une importance particulière à la transparence.

Éthique

La Fondation adopte et applique des règles éthiques rigoureuses telles que les luttes contre la corruption et contre la discrimination sous toutes ses formes, afin de garantir l'atteinte de sa vision. Les principes de bonne gouvernance s'appliquent à tous les niveaux de l'institution afin que les décisions et les actions entreprises dans le cadre de la réalisation de sa mission soient les plus justes et les plus équitables pour toutes les parties prenantes.

Lemur catta, aire protégée d'Andohahela (MNP) © FAPBM

Bevoay, Complexe de Mangoky Ihotry © FAPBM

Aire protégée d'Ankarana ©
FAPBM

3. LEÇONS APPRISES DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2021

Basée sur cinq critères, à savoir pertinence, cohérence, efficience, efficacité, et impacts et viabilité, l'évaluation externe du Plan stratégique 2017-2021 a permis de conclure que la mise en œuvre du plan a été globalement satisfaisante.

Il en a été déduit que les orientations, les objectifs stratégiques et les actions entreprises ont correspondu aux besoins, aux politiques et aux priorités de la conservation des AP et de la biodiversité de Madagascar. Leurs compatibilités avec les politiques et orientations sectorielles (adoptées par différents acteurs du secteur) ont été vérifiées.

Il s'avère cependant que leurs efficacités ont été limitées, particulièrement au niveau du financement des AP, en considérant le nombre d'AP financées : 36 sur 123 AP du SAPM, à raison de 30 à 50 % du budget des bénéficiaires. Bien que les actions mises en œuvre aient été efficientes, il est aussi constaté que leurs retombées sur le plan social, environnemental et économique ont été limitées.

D'autre part, il ressort de l'analyse SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) de la Fondation que son indépendance et son engagement ont garanti la rigueur et la rapidité de ses actions ainsi que sa capacité d'intervention. Il apparaît toutefois que la Fondation reste encore méconnue au niveau national. Par ailleurs, les revenus des capitaux investis ont été insuffisants face aux besoins du SAPM.

Des opportunités restent à saisir, notamment d'autres sources de financement (mécanismes internationaux, collaboration avec le secteur privé, etc...), et la possibilité d'extension des axes d'intervention.

La Fondation présente plus de forces que de faiblesses pour la conduite de sa mission. Pour améliorer sa performance en tant qu'instrument financier, les défis identifiés sont les suivants :

- Renforcer les capacités de la Fondation dans une optique de consolider son professionnalisme, sa performance et la maîtrise de ses coûts ;
- Augmenter le nombre d'AP appuyées en s'assurant de l'efficience (efficacité et impact) de ses actions ;
- Améliorer le système de suivi évaluation en s'assurant de sa cohérence avec le système de sauvegarde et de gestion environnementale et sociale si la pertinence de ce dernier est clairement établie ;
- Renforcer sa capacité à lever des fonds afin de répondre aux futurs besoins des gestionnaires et du SAPM ;
- Asseoir la notoriété de la Fondation dans le secteur de la conservation tout en apposant sa marque et son implication dans le développement humain et social ;
- Consolider les liens avec l'Etat, pour un partenariat effectif et efficace pour la réalisation de la politique de l'Etat en matière de gestion des ressources naturelles et de conservation de la biodiversité à Madagascar.

4. LES IMPACTS ATTENDUS À FIN 2026

Madagascar est un mini-continent réunissant à lui seul un capital naturel remarquable qui le distingue des autres pays. Avec près de 80 % d'espèces de plantes et 90 % d'animaux endémiques, le pays dispose d'une **biodiversité mondiale unique à préserver.**

Madagascar est aussi riche d'une population de plus de **26 millions d'habitants,** dont la diversité de cultures influence d'une manière importante sa relation avec les ressources naturelles et avec la nature, en général. Près de 80 % des habitants se trouvent dans les zones rurales, le plus souvent à proximité des forêts et des terres cultivables. Celles-ci sont principalement utilisées à des fins de subsistance, de survie ou d'amélioration des conditions de vie au quotidien.

Les **écosystèmes** jouent un rôle capital dans la provision de services indispensables à l'homme : la fourniture en eau, la régulation du climat, le maintien de la qualité de l'air, la disponibilité des terres cultivables pour la sécurité alimentaire, etc.

Madagascar subit également les effets du **changement climatique :** les cyclones deviennent de plus en plus intenses, l'occurrence et la quantité des précipitations sont difficilement prévisibles, les épisodes de sécheresse se rallongent par endroits, fragilisant les écosystèmes et rendant les populations déjà vulnérables économiquement de moins en moins résilientes à tout point de vue.

La création et la gestion des AP, tant terrestres que marines, constituent un moyen privilégié de préservation de cette biodiversité exceptionnelle de Madagascar, dans le double objectif de conserver et de promouvoir durablement le développement humain. La lutte contre le changement climatique fait partie des actions pour ces AP, car celles-ci, en étant plus résilientes au changement climatique, renforceront la capacité d'adaptation des communautés locales adjacentes d'une part, et celle de la faune et la flore, d'autre part. En outre, des forêts bien conservées sont autant de puits de carbone pour atténuer les effets du changement climatique.

Toutefois, malgré les efforts des parties prenantes, il est actuellement constaté que les pertes subies par le capital naturel dues entre autres, **à sa surexploitation et aux cycles de détérioration d'origine naturelle et anthropique,** dépasse sa capacité de régénération.

Au cours de ces 60 dernières années, **44 % des forêts naturelles ont disparu,** notamment à cause des coupes irrationnelles et/ou illicites, ainsi que des mises à feux et des effets du changement climatique sus-cités. Or, en raison de l'endémicité exceptionnelle de ces espèces faunistiques et floristiques, la perte d'un hectare de forêt à Madagascar peut avoir un effet plus important sur la biodiversité qu'ailleurs. Le contexte national sera également marqué par des incertitudes liées à l'impact de l'épidémie de la COVID-19 et à la tenue des élections présidentielle et législatives.

C'est dans ce contexte que se situe la mission de la FAPBM, qui, de par ses appuis et face à ces défis, se veut de contribuer à la **réalisation d'impacts positifs** sur la biodiversité, sur la lutte contre le changement climatique ainsi que sur les hommes et les femmes dont le développement est tributaire de la bonne santé des AP et de la biodiversité.

N'étant pas acteur direct au sein des AP, ces objectifs d'impacts ne sont pas propres à la FAPBM. La FAPBM contribue à leurs atteintes, mais n'en est pas l'unique responsable.

Falco newtoni, aire protégée de Mandrozo © FAPBM

Objectifs en termes d'impacts

Thèmes	Indicateurs	Valeur de référence (2021)	Valeur cible (2026)
Biodiversité	Indice d'intégrité biotique[1]	2,52 (2020)[2]	3,50
	Taux de déforestation dans les AP cofinancées par la FAPBM[3]	0,73 %	0,45 %
Changement climatique	Valeurs indiquées dans la CDN[4] pour la réduction du taux d'émission de Gaz à effet de Serre (GES) dans le secteur UTCAF[5]	1,00	1,5
Développement humain	IDH de la population des AP financées, décliné et appliqué au niveau des communautés rurales[6]	1,00	1,5

Aire protégée de Masoala © FAPBM

Les objectifs fixés (valeur cible 2026) dans les trois domaines d'intérêt à la FAPBM (conservation de la biodiversité, lutte contre le changement climatique et développement humain) résultent d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Les indicateurs permettant de mesurer l'impact de son apport sont les suivants :

- L'indice d'intégrité biotique et le taux de déforestation dans les AP co-financées par la FAPBM : les mesures de ces indicateurs sont des exercices auxquels la FAPBM est habituée, en collaboration avec les gestionnaires des AP ;
- Le taux de déforestation dans les AP co-financées par la FAPBM ;
- Les valeurs indiquées dans le document national CDN, aussi bien pour l'atténuation que pour l'adaptation : en appuyant 3,5 millions d'hectares d'AP sur les 7 millions d'hectares du SAPM, les impacts des actions de lutte contre le changement climatique dans les AP soutenues sont significatifs et déterminants ;
- L'IDH de la population située dans et autour des AP financées, dont la mesure reflète les liens entre l'efficacité de la conservation et le développement des communautés environnantes.

1 L'Indice d'intégrité biotique (IBI)pour les AP appuyées par la FAPBM. L'IBI est un indice synthétique mettant en relation l'intégrité physique des habitats naturels des AP et l'état de conservation des espèces cibles (abondance et/ou densité). Sa valeur varie de 0 à 5.
2 Valeur de référence 2021 à calculer début 2022
3 Les taux de déforestation ont varié de 0,38 % en 2017, à 0,48 % en 2019 puis 1,42 % en 2020, pour atterrir à 0,73 % à fin 2021.
4 Contribution Déterminée au niveau National, document en cours de mise à jour au niveau du MEDD/BNCCREDD+ (les AP financées par la FAPBM contribueront à réduire l'émission des GES de 10 % d'ici 2026 – score 3- cf. cadre de suivi-évaluation en annexe)
5 Utilisation des Terres et Changement d'Affectation des Terres et Foresterie, cf. cadre de suivi-évaluation en annexe
6 Indice de Développement Humain, cf. tableau des indicateurs, cadre de suivi-évaluation en annexe

5. AXES, STRATÉGIES ET ACTIVITÉS

Suite aux analyses précédentes, les orientations de la FAPBM du présent Plan Stratégique 2022-2026 se déclinent en quatre axes, traitant respectivement de :

Le financement pérenne de la conservation des AP et de la biodiversité, pour laquelle la FAPBM, en tant que fonds de placement, est prioritairement reconnue ;

Les impacts des financements sur la protection de la biodiversité, les services écosystémiques, le bien-être de la population et la lutte contre le changement climatique ;

La bonne gestion du SAPM à laquelle la FAPBM souhaite contribuer ;

Du renforcement des capacités et des compétences internes afin de pouvoir accomplir efficacement sa mission.

Ces quatre axes sont complémentaires les uns avec les autres. La considération coordonnée de l'ensemble garantira la réalisation des impacts auxquels la FAPBM veut contribuer pour la période 2022-2026.

Chaque axe concerne un ou plusieurs thèmes correspondant(s) à des objectifs stratégiques spécifiques auxquels sont associés des indicateurs qui mesurent les degrés d'atteinte (les valeurs cibles) à la fin de la période du Plan stratégique, à partir des valeurs de référence en 2021[7].

Ouest Ankarana © FAPBM

7 Il arrive toutefois que les valeurs de référence n'existent pas, car les évaluations n'ont pas été conduites. Il arrive également que les valeurs cibles ne peuvent pas être estimées à date.

AXE 1 CONTRIBUER AU FINANCEMENT PÉRENNE DU SAPM

Le premier axe d'intervention de la FAPBM est la mobilisation de ressources financières pour financer le SAPM. C'est sur ce point que la FAPBM se distingue de tout autre acteur du secteur, car les objectifs qu'elle s'est fixée en tant que Fonds fiduciaire pour la Conservation (FFC) la portent comme leader dans le financement pérenne du SAPM, conformément au récapitulatif ci-après :

Objectifs stratégiques de l'Axe 1

Thème	Indicateurs	Valeur de référence en millions de USD (2021)	Valeur cible en millions de USD (2026)
Pérennité du financement du SAPM	Contribution annuelle de la FAPBM au financement du SAPM[8]	2,31	8,35
	Montant cumulé des capitaux levés	121[9]	175
	Valeur du portefeuille de la FAPBM	138,61	194,06
	Nombre de nouveaux contributeurs, en plus des contributeurs historiques	0	3

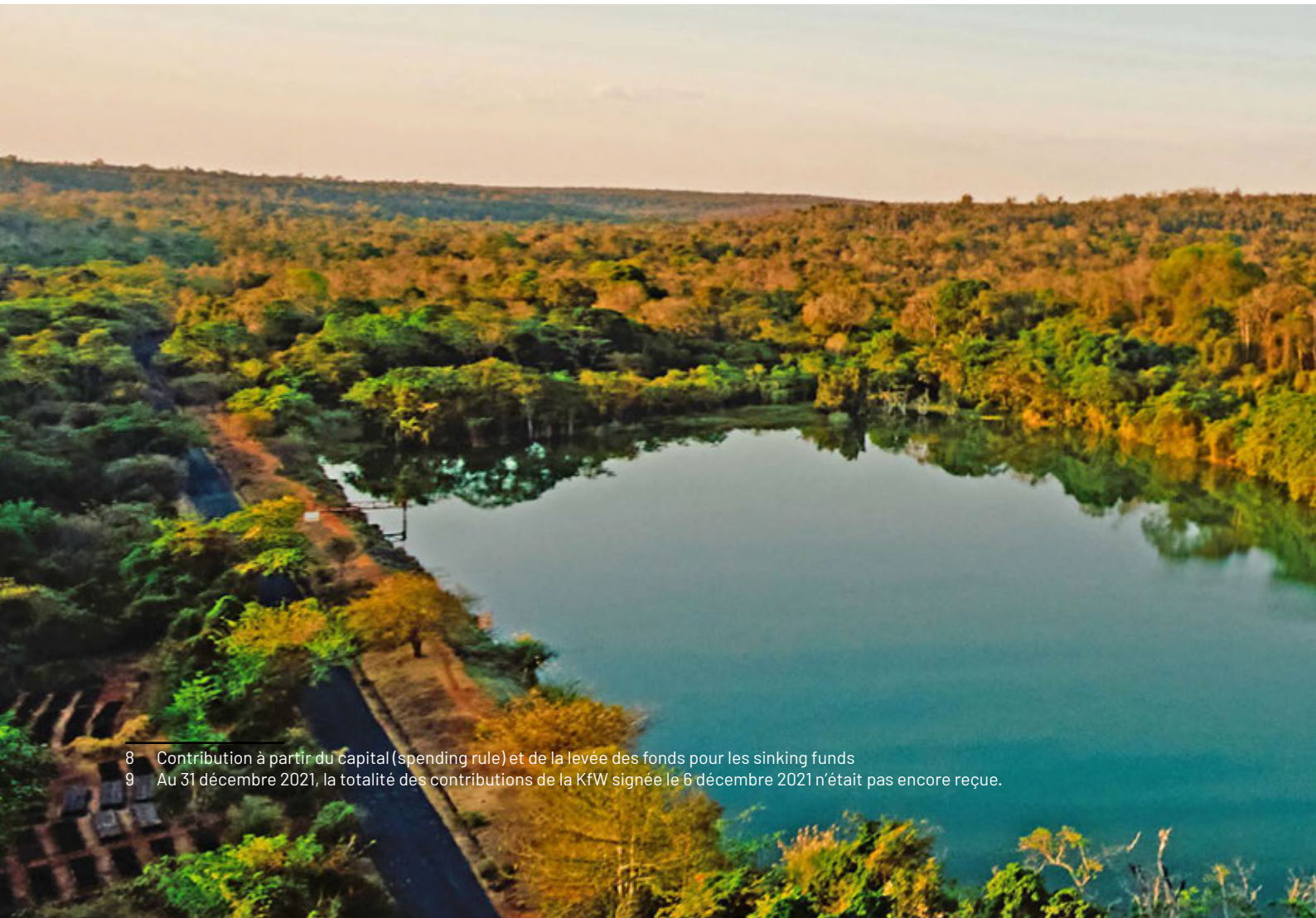

8 Contribution à partir du capital (spending rule) et de la levée des fonds pour les sinking funds
9 Au 31 décembre 2021, la totalité des contributions de la KfW signée le 6 décembre 2021 n'était pas encore reçue.

L'atteinte de ces objectifs de résultats se fera à travers la stratégie financière suivante:

STRATÉGIE 1.1. Lever des fonds pour le capital

- Élaborer une stratégie de levée de fonds avec un plan de mise en œuvre,
- Poursuivre les mobilisations de fonds auprès des contributeurs historiques (KfW, AFD, BM, CI, FFEM, WWF, FEM[10]),
- Mener des campagnes de levée de fonds auprès de nouvelles sources extérieures (fonds bilatéraux, Fondations philanthropiques, initiatives internationales, fonds multilatéraux),
- Créer un Fonds d'entreprises en faveur de la protection de la biodiversité,
- Mobiliser des financements locaux potentiels.

STRATÉGIE 1.2. Augmenter le rendement des capitaux placés

- Mettre à jour la politique d'investissement de la FAPBM en tenant compte des enjeux et des objectifs de 2030 et 2050 de la CBD[11] (décision en matière d'investissement local, d'investissement à impact, de risques et rendement),
- Optimiser la gestion du portefeuille de la Fondation.

STRATÉGIE 1.3. Mobiliser des financements liés à la lutte contre le changement climatique en faveur des AP

- Obtenir l'accréditation au Fonds Vert pour le Climat,
- Élaborer et mettre en œuvre la stratégie et le plan d'actions de la FAPBM sur les mécanismes de financement relatifs au changement climatique (FEM/FPMA, FEM/FSCC, FEM/AF[12], fonds carbone, REDD[13]+, Fonds Vert pour le Climat, fonds privés, ...),
- Promouvoir le rôle des AP comme solutions fondées sur la nature pour lutter contre le changement climatique et mobiliser des fonds en ce sens.

STRATÉGIE 1.4. Mobiliser des fonds pour le financement direct des AP

- Mettre en place un Fonds d'urgence contre les catastrophes (feux, cyclones, inondations, pollutions, etc.) dans les AP,
- Lever des sinking funds pour le financement direct des AP,
- Promouvoir des financements innovants pour accroître le financement des AP.

Aire protégée d'Ankarafantsika © FAPBM

10 Banque allemande pour la reconstruction ; Agence Française de Développement ; Banque Mondiale ; Conservation International ; Fonds Français pour l'Environnement ; World Wildlife Fund (Fonds Mondial pour la nature) ; Fonds pour l'Environnement Mondial

11 Convention sur la Diversité Biologique

12 Fonds pour l'Environnement Mondial / Fonds pour les Pays les Moins Avancés / Fonds Spécial pour le Changement Climatique / Fonds d'Adaptation

13 Réduction des émissions (de dioxyde de carbone) due à la dégradation forestière et à la déforestation (+ actions de conservation)

AXE 2

FINANCER LE SAPM POUR DES IMPACTS POSITIFS SUR LA BIODIVERSITÉ, LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES, LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION ET LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'Axe 2 vise des résultats concrets en matière de conservation de la biodiversité, de maintien des services écosystémiques, de bien-être de la population et de lutte contre le changement climatique. Ces objectifs opérationnels sont liés au développement des AP financées par la FAPBM. Ils visent à s'assurer que les financements octroyés produisent des résultats visibles et déterminants.

Objectifs stratégiques de l'Axe 2

Thèmes	Indicateurs	Valeur de référence (2021)	Valeur cible (2026)
Contribution de la FAPBM à la conservation de la biodiversité	Nombre total d'AP financées	36	70
	Superficie totale des AP financées	3 211 200 ha	5 275 400 ha
	Nombre d'AP terrestres financées	36	58
	Superficie Aires Protégées Terrestres (APT) financées	3 211 200	4 424 400
	Nombre d'aires marines protégées (AMP) financées	0	12
	Superficie aires marines protégées (AMP) financées	0	851 000
	Capacités des ressources allouées à couvrir le budget de fonctionnement des AP financées	61,3 %	100,0 %
	Indice de viabilité des habitats et espèces cibles de conservation (sur une échelle de 1 à 5)	2,5[14]	3
Contribution de la FABPM à la promotion du bien-être de la population	Nombre d'emplois individuels générés par les activités autour des AP financées[15]	3 200	9 000
	Nombre de bénéficiaires directs des services écosystémiques des AP financées[16]	3,5 millions (2020)	15 millions
Contribution de la FAPBM à la lutte contre le changement climatique	Nombre et types d'actions d'atténuation appuyées[17] (renforcement de la résilience des AP face au changement climatique)	1	2
	Nombre d'AP bénéficiant d'actions d'atténuation	10	35
	Nombre et types d'actions d'adaptation appuyées	2	3
	Nombre d'AP bénéficiant d'actions d'adaptation	5	35

14 Moyenne de l'indice de viabilité des espèces et des habitats naturels cibles de conservation en fin 2020 (valeur M selon MIRADI)
15 Emplois directs générés au sein des communautés : patrouilleurs, agents de suivi écologique, Comité Local du Parc (CLP)
16 Bénéficiaires directs des services écosystémiques et des ressources naturelles disponibles grâce à la protection des AP (exemple : eau, rizières irriguées, etc.)
17 Type d'activités d'atténuation au changement climatique : restauration des biotes, système d'alerte précoce pour les espèces et habitats, ... (WWF 2018)

Aire protégée de Marojejy © Iŋaki Relanzon, photosfera.com

La stratégie au titre de l'axe 2 se subdivise en 3 parties :

STRATÉGIE 2.1. Prioriser les AP en tenant compte des résultats recherchés

- Réviser le manuel de priorisation sur la base de critères pertinents répondant aux objectifs de conservation de la biodiversité, d'importance des services écosystémiques, de bien-être de la population, de lutte contre le changement climatique et de résilience,
- Mettre en œuvre le manuel de priorisation en vue d'augmenter le nombre d'AP, y compris les AMP.

STRATÉGIE 2.2. Améliorer l'efficacité des financements aux AP

- Maintenir la priorisation du financement des coûts de fonctionnement des AP en respectant la répartition de 60 % pour les AP gérées par MNP et 40 % pour les NAP,
- Réviser le manuel de financement pour un meilleur suivi des impacts, notamment concernant la sauvegarde environnementale et sociale, le développement des communautés, la lutte contre le changement climatique, le développement de ressources propres, la levée de financements additionnels auprès d'autres contributeurs et l'autonomisation financière des AP,
- Assurer la mobilisation rapide de fonds en réaction aux crises et aux catastrophes anthropiques et naturelles,
- Appuyer le développement et l'opérationnalisation d'un système de lutte contre les feux (lutte active et passive).

STRATÉGIE 2.3. Promouvoir un effet de levier du financement apporté par la FAPBM à travers l'approche paysage autour des AP et l'appui à la mobilisation de partenariats

- Promouvoir l'intégration des AP financées dans une démarche de gestion intégrée au niveau paysage[18],
- Appuyer les efforts de restauration en vue de renforcer la résilience des AP et des habitats qu'elles abritent, en suivant une approche de restauration des paysages forestiers (RPF),
- Accompagner les gestionnaires des AP dans leurs plaidoyers auprès du secteur privé régional/local en vue du financement local

18 A travers par exemple : l'appui à la planification territoriale tenant compte de la biodiversité, des services écosystémiques et des mesures d'adaptation/mitigation aux changements climatiques, la mobilisation de partenariats avec les acteurs de développement pour améliorer le bien-être humain autour des AP (création d'emplois, développement de chaines de valeur) et améliorer la résilience des écosystèmes et des communautés, etc.

AXE 3 PROMOUVOIR LA BONNE GESTION AU SEIN DU SAPM

L'instauration d'un bon cadre de gestion est indispensable pour que l'ensemble des moyens techniques, financiers, humains et organisationnels mobilisés en faveur du SAPM puissent produire de véritables impacts. L'Axe 3 est basé sur la poursuite d'objectifs d'amélioration de la gestion des AP financées.

Objectifs stratégiques de l'Axe 3

Thème	Indicateurs	Valeur de référence en % (2021)	Valeur cible en % (2026)
Bonne gestion au sein du SAPM	AP financées ayant un système d'information et de bases de données sur la biodiversité	75	90
	AP financées ayant des outils de gestion financière à jour et aux normes	54[19]	75
	AP financées ayant des outils de gestion organisationnelle à jour et aux normes (Plan d'Aménagement et de Gestion-PAG, Système de Gestion Environnementale et Sociale-SGES)	35[20]	70
	AP financées suivies à l'aide du Monitoring and Evaluation Tracking Tool (METT-4) conformément aux directives du Ministère de l'environnement et du Développement Durable (MEDD)	55	80
	Evolution du score METT	72	76
	AP financées disposant d'un système de suivi-évaluation	27	55

Paysage de l'aire protégée d'Itremo © FAPBM

19 Tous les Sièges des gestionnaires utilisent un outil de gestion financière (logiciel) mais uniquement les AP de MNP et de WCS (Makira) l'utilisent au niveau des sites

20 De nombreux PAG sont en cours de validation (fin 2021 et début 2022). Les AP qui disposent d'un SGES à jour sont peu nombreuses

La stratégie en vue de l'atteinte de ces objectifs comprend 5 volets :

STRATÉGIE 3.1. Promouvoir l'adoption d'outils de gestion technique (systèmes d'informations, bases de données sur la biodiversité, personnes impactées etc.), financière et organisationnelle aux normes pour les AP financées

- Appuyer les gestionnaires dans le développement d'outils de gestion normalisés,
- Assurer que les AP à risque soient équipées de manière adéquate pour faire face aux crises et catastrophes,
- Accompagner techniquement et financièrement les gestionnaires d'AP dans leurs démarches d'inscription à la liste verte de l'UICN[21].

STRATÉGIE 3.2. Partager les bonnes pratiques en matière de gestion des AP au sein du SAPM

- Diffuser les outils de gestion et de bonnes pratiques aux AP pas encore financées
- Appuyer le développement et l'opérationnalisation d'un mécanisme de réseautage pour la capitalisation des expériences et des échanges entre les gestionnaires appuyés,
- Appuyer les initiatives de valorisation de la biodiversité dans les AP (Lemurs Portal par exemple),
- Appuyer les réseaux et les plateformes mettant les AP en relation,
- Appuyer le développement de bases de données afin d'améliorer les connaissances sur la biodiversité.

© Razafindrakoto Mamy Nirina (TangalaMamy)

© Razafindrakoto Mamy Nirina (TangalaMamy)

STRATÉGIE 3.3. Mener un plaidoyer pour l'amélioration de la gestion du SAPM auprès des décideurs politiques

- Accompagner le gouvernement dans les démarches (recherche et communication) pour la comptabilisation économique des AP et de la biodiversité,
- Appuyer le Ministère en charge de l'environnement dans le développement et l'opérationnalisation d'un système de suivi des impacts environnementaux et socio-économiques standardisés pour le SAPM et leur intégration dans le PNB[22],
- Participer au développement d'une stratégie multisectorielle améliorant les accords intersectoriels existants (comme Mines-Environnement, Pêche-Environnement, Tourisme-Environnement) et tenant compte des nouveaux secteurs à intégrer,
- Appuyer l'institutionnalisation des évaluations conjointes systématiques des impacts environnementaux et socioéconomiques des financements de la FAPBM.

STRATÉGIE 3.4. Mener des activités d'IEC (Information, Education, Communication) en faveur de la Biodiversité et des AP

- Établir des partenariats nationaux et internationaux avec des professionnels de production pour des produits de communication aux fins de sensibilisation et d'éducation environnementale à différentes échelles et auprès de diverses cibles (décideurs, contributeurs, secteur privé, société civile, etc.),
- Appuyer les supports de communication relatifs à la biodiversité et aux AP.

21 Union Internationale pour la Conservation de la Nature

22 PNB : Produit National Brut

AXE 4 RENFORCER LA FAPBM POUR QU'ELLE RÉALISE EFFICACEMENT SA MISSION

La mise en œuvre des 3 axes stratégiques précédemment listés requiert une organisation et de la compétence. Bien que la FAPBM dispose déjà d'une organisation performante et rodée, des objectifs de renforcement de capacités découlant du nouveau contexte et de l'élargissement des missions ont été fixés.

Objectifs stratégiques de l'Axe 4

Thèmes	Indicateurs	Valeur de référence (2021)	Valeur cible (2026)	
Efficacité et efficience des politiques, procédures et outils de la FAPBM	SGES finalisé et appliqué au niveau des sites financés	0	1 SGES 1 curricula	
	Sites adoptants le SGES	0 %	70 %	
	Temps de traitement des Demande d'Avis de Non Objection	3 jours	Moins de 48 h (jours ouvrables)	
	Temps de traitement des dossiers de demande de Fonds d'intervention spéciale (FIS)	10 jours	Feu	24 h
			Brigade mixte	48 h
			Renforcement contrôle	48 h
			Autres	72 h
	Temps de traitement des dossiers de demande de Fonds d'appui au renforcement de capacités des NAP (FAR-NAP)	10 jours	5 jours	
	Dossiers traités dans les délais impartis	50 % [23]	90 %	
Renforcement des capacités internes et organisationnelles de la FAPBM	Capacités internes de suivi des activités de placement	2/5	3/5	
	Capacités internes de suivi des AP financées (échelle de 1 à 5)	4	5	
	Recommandations d'audit acceptées mises en œuvre	75 %	80 %	

© EKA-M

23 En tenant compte des temps de réactivité des gestionnaires des AP au niveau des sites

L'atteinte de ces objectifs de résultat requiert un renforcement et une réorganisation des capacités de la FAPBM suivant quatre volets :

© EKA-M

Charadrius thoracicus, Complexe de Mangoky Ihotry © FAPBM

STRATÉGIE 4.1. Renforcer les relations institutionnelles avec le Ministère en charge des AP

- Mettre en place un cadre de partenariat en vue d'assurer la redevabilité de la FAPBM envers l'Etat,
- Établir un dialogue régulier et structuré en vue de prendre en compte les besoins des AP dans les politiques publiques et de promouvoir une synergie entre l'Etat et la FAPBM.

STRATÉGIE 4.2. Adapter les différents référentiels et les méthodologies de travail pour clarifier et fluidifier les relations et les partages d'informations avec les gestionnaires

- Mettre à jour et mettre en œuvre les politiques de priorisation,
- Réviser les manuels de financement et les conventions de financement,
- Réaliser une campagne de formation et de sensibilisation des gestionnaires sur les fonds, les outils de financement et les procédures.

STRATÉGIE 4.3. Renforcer l'organisation et le fonctionnement des organes de la FAPBM

- Mettre en place une politique d'éthique et de bonne conduite, dont la lutte contre la corruption,
- Constituer un comité d'éthique au niveau du Conseil d'Administration,
- Développer une politique de gestion des ressources humaines basée sur les nouvelles orientations stratégiques de la FAPBM,
- Clarifier et documenter les attributions respectives du PCA, du Comité exécutif, des autres Comités et de la Direction Exécutive.

STRATÉGIE 4.4. Développer et renforcer les capacités internes

- Renforcer les capacités de la Direction Exécutive en allouant les ressources nécessaires afin de mettre en œuvre le Plan stratégique d'une manière efficace et efficiente,
- Mettre en place un programme adéquat de renforcement de capacités pour chaque poste et pour le développement personnel des collaborateurs,
- Renforcer la capacité de suivi des placements à l'extérieur en lien avec le Conseiller financier,
- Mettre en place un système d'évaluation des postes de manière à pouvoir les redéfinir selon les besoins, pour plus de complémentarité entre eux
- Mettre en place un système de suivi des biens de la FAPBM et de programmation de leur maintenance et de leur renouvellement.

6. ETAPES DE RÉALISATIONS

2022

- La collaboration entre l'État et la FAPBM se renforce.
- Les manuels de priorisation et de financement de la FAPBM sont à jour en conformité avec les orientations du Plan stratégique 2022-2026.

2023

- L'évaluation du portefeuille et de la pertinence de la politique d'investissement s'achève et une nouvelle politique est adoptée pour les 3 prochaines années.

2024

- Toutes les AP de MNP bénéficient d'un cofinancement de la FAPBM.
- Les ressources allouées permettent la prise en charge du budget de fonctionnement des AP financées.

2025

- La FAPBM lève des fonds auprès de 3 nouveaux types de contributeurs ciblés : philanthropes, fonds bilatéraux et initiatives mondiales.

2026

- Plus de 20 % des AP appuyées sont des aires marines, contribuant ainsi à la poursuite de la réalisation de la promesse de Sydney.
- Le montant du capital de la FAPBM atteint 175 millions USD et les financements annuels au SAPM atteignent 8 millions USD.

Hapalemurgriseus griseus, aire protégée de Midongy Befotaka (MNP) © FAPBM

7. CADRE DE SUIVI-ÉVALUATION

Le cadre de suivi-évaluation résume les objectifs des axes stratégiques et les indicateurs qui mesurent les degrés d'atteinte. Certaines valeurs de référence sont déjà connues, tandis que d'autres sont encore à déterminer. De même, certaines valeurs-cibles ne peuvent être définies au moment de l'élaboration du Plan stratégique, soit faute de valeur de référence initiale, soit à cause de facteurs non maîtrisables.

Indicateurs d'impact

Thèmes	Unité de mesure	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Sources	Responsable de suivi
Biodiversité	Indice d'intégrité biotique	2,52 (2020)[24]	2,60	2,65	2,80	3,00	3,50	Gestion-naires AP	Responsable suivi-écologique AP
	Taux de déforestation dans les AP cofinancées par FAPBM (en %)	0,7	0,65	0,62	0,62	0,55	0,45	Gestion-naires AP	Responsable suivi-écologique AP
Changement climatique	Valeurs indiquées dans la CDN[25] pour la réduction du taux d'émission de GES dans le secteur UTCAF[26]	1,00	1,10	1,20	1,20	1,30	1,50	MEDD Gestion-naires AP	BNCCREDD+ Responsable suivi écologique AP
Développe-ment humain	IDH de la population située dans et autour des AP financées, décliné et appliqué au niveau de communautés rurales[27]	1,00	1,10	1,20	1,20	1,30	1,50	INSTAT Gestion-naire AP	INSTAT Responsable éducation envi-ronnementale

24 Valeur de référence 2021 à calculer début 2022 (échelle de 1 à 5, qui est la meilleure note)

25 Contribution Déterminée au niveau National, document en cours de mise à jour au niveau du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable/Bureau National de Coordination REDD+-MEDD/BNCCREDD++ (contribution des AP financées pour la réduction de 10 % des émissions de GES au niveau national)

26 UTCAF « Utilisation des Terres et Changement d'Affectation des terres et Foresterie » = f (reboisement ; restauration ; coupes ; feux ; agroforesterie)

- Reboisement : Superficie de terrains reboisés pour un système durable de production de bois. Sur une échelle de 1 à 3 pour chaque AP financée : 1 = inférieure à 5 ha/an ; 2 = entre 5 et 15 ha/an ; et 3 = supérieure à 15 ha/an
- Restauration : Superficie de zones restaurées avec des espèces autochtones pour la conservation. Sur une échelle de 1 à 3 pour chaque AP financée : 1 = inférieure à 5 ha/an ; 2 = entre 5 et 15 ha/an ; 3 = supérieure à 15 ha/an
- Coupes sélectives : Réduction de prélèvement de bois des forêts des AP. Sur une échelle de 1 à 3 pour chaque AP financée : nombre de coupe par an pour chaque AP financée : 3 = supérieur à 200 coupes/an ; 2 = entre 100 à 200 coupes/an ; 1 = inférieur à 100 coupes/an
- Feux : Nombre de points de feux de forêts et de savanes dans l'AP. Sur une échelle de 1 à 3 pour chaque AP financée : 3 = supérieur à 200 points/an ; 2 = entre 100 à 200 points/an ; 1 = inférieur à 100 points/an
- Agroforesterie : Superficie de terroirs communautaires dédiées à l'agroforesterie. Sur une échelle de 1 à 3 pour chaque AP financée : 1 = inférieure à 10 ha/an ; 2 = entre 10 et 20 ha/an ; 3 = supérieure à 20 ha/an

27 Indice de Développement Humain : IDH = f (revenus ; santé ; accès eau potable ; scolarité), calculé par l'Institut National de la Statistique (INSTAT)

- Moyenne de l'augmentation des revenus des ménages pour l'ensemble des AP. Sur une échelle de 1 à 3 : 1 = + 50 000 Ar/ménage/an ; 2 = entre 50 000 Ar à 100 000 Ar/ménage/an ; 3 = supérieur à 100 000 Ar/ménage/an)
- Fréquentation des services de soins de base. Sur une échelle de 1 à 3 : 1 = pas de fréquentation des services de soins de base ; 2 = fréquentation uniquement en cas de maladie grave ; 3 = fréquentation des soins de base plus souvent
- Accès à l'eau potable. Sur une échelle de 1 à 3 : 1 = eau de rivière uniquement ; 2 = eau de puits ; 3 = eau de robinet
- Durée moyenne de scolarisation pour les enfants de moins de 15 ans. Sur une échelle de 1 à 3 : 1 = moins de 2 ans de scolarité ; 2 = entre 2 et 4 ans de scolarité ; 3 = plus de 4 ans de scolarité)

AXE 1 Contribuer au financement pérenne du SAPM

Indicateurs de résultats

	Unité de mesure	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Sources	Responsable du suivi
Pérennité du financement du SAPM	Contribution annuelle de la FAPBM au financement du SAPM[28] (millions USD)	2,31	2,73	4,37	5,90	7,76	8,35	FAPBM	Conseil d'Administration Directeur Exécutif
	Montant cumulé des capitaux levés (millions USD)	121	138,30	147,48	156,65	165,83	175,00	FAPBM	Conseil d'Administration Directeur Exécutif
	Valeur du portefeuille de la FAPBM (millions USD)	138,61	156,98	167,15	176,44	185,33	194,06	FAPBM	Conseil d'Administration Directeur Exécutif
	Nombre de nouveaux types de contributeurs, en plus des contributeurs historiques (exemple : philanthropes, fonds internationaux et entreprises)	0	1	2	2	3	3	FAPBM	Responsable des Finances

28 Contribution à partir du capital (spending rule) et de la levée des fonds pour les sinking funds

AXE 2 Financer le SAPM pour des impacts sur la biodiversité, les services écosystémiques, le bien-être de la population et la lutte contre le changement climatique

	Unité de mesure	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Sources	Responsable du suivi
Appui de la FAPBM au SAPM	Nombre total AP financées par la FAPBM	36	42	51	60	65	70	FAPBM	Responsable Suivi Évaluation
	Nombre d'AP terrestres financées par la FAPBM	36	40	47	55	57	58	FAPBM	Responsable Suivi Évaluation
	Superficie des AP terrestres financées par la FAPBM	3 211 200	3 501 800	3 684 000	3 799 000	4 187 400	4 424 400	FAPBM	Responsable Suivi Évaluation
	Nombre d'aires marines protégées avec l'appui de la FAPBM	0	2	4	5	8	12	FAPBM	Responsable Suivi Évaluation
	Superficie des aires marines protégées avec l'appui de la FAPBM	0	179 200	305 000	396 500	684 100	851 000	FAPBM	Responsable Suivi Évaluation
	Capacité des ressources allouées à couvrir le budget de fonctionnement des AP financées	61,3%	67,0%	96,4%	100,0%	100,0%	100,0%	FAPBM	Responsable des Finances
	Indice de viabilité des habitats et espèces cibles de conservation	2,5 sur 5	2,5 sur 5	2,5 sur 5	2,3 sur 5	2,7 sur 5	3 sur 5	Gestionnaires AP	Responsable Suivi Evaluation
Contribution de la FAPBM à la promotion du bien-être de la population	Nombre d'emplois individuels générés par les activités autour des AP financées par la FAPBM	3 200	3 500	4 200	7 000	7 500	9 000	Gestionnaires des AP	Responsable développement (AP) Chargé SGES
	Nombre de personnes impactées par les activités autour des AP co-financées par la FAPBM[29] (millions)	3,5 (2020)[30]	5,2	9,5	11,5	13	15	Gestionnaires des AP	Responsable développement (AP) Chargé SGES
Contribution de la FAPBM dans la lutte contre le changement climatique	Nombre de types d'actions d'atténuation appuyées	1	2	2	2	2	2[31]	FAPBM	Chargé SGES
	Nombre d'AP bénéficiant d'actions d'atténuation au changement climatique	10	15	20	30	35	35	FAPBM	Chargé SGES
	Nombre de types d'actions d'adaptation appuyées	2	2	3	3	3	3[32]	FAPBM	Chargé SGES
	Nombre d'AP bénéficiant d'actions d'adaptation au changement climatique	05	15	25	30	35	35	FAPBM	Chargé SGES

29 Bénéficiaires des services écosystémiques et des ressources naturelles disponibles grâce à la protection des AP (exemple : eau, rizières irriguées, etc.)

30 Données obtenues avec uniquement les financements de la FAPBM. À partir de 2022, la comptabilisation des bénéficiaires prendra en compte tous les bénéficiaires des autres bailleurs de fonds des AP

31 Restauration/reforestation et reboisement, restauration de corridors forestiers, re-délimitation des AP, système d'alerte précoce, ...

32 Petites infrastructures, amélioration des pratiques d'agriculture et de pêche, chaînes de valeurs de pisciculture et apiculture adaptées, actions selon la solution EbA (Ecosystem-based Adaptation)

AXE 3 Promouvoir la bonne gestion au sein du SAPM

	Unité de mesure	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Sources	Responsable du suivi
Bonne gestion des AP	% des AP financées par la FAPBM ayant un système d'information et bases de données sur la biodiversité	75 (2020)	75	75	80	85	90	FAPBM	Responsable Suivi Évaluation
	% des AP financées par la FAPBM ayant des outils de gestion financière à jour et aux normes	54	60	60	70	75	75	FAPBM	Responsable Suivi Évaluation
	% des AP financées par la FAPBM ayant des outils de gestion organisationnelle à jour et aux normes (PAG, SGES)	35	35	50	60	70	70	FAPBM	Responsable Suivi Évaluation
	% des AP financées par la FAPBM suivies à l'aide du METT-4 (conformément aux directives du MEDD	55	60	70	75	80	80	FAPBM	Responsable Suivi Évaluation
	Evolution du score METT-4 des AP financées (en %)	72	72	70	72	74	76	FAPBM	Responsable Suivi Évaluation
	% des AP financées par la FAPBM ayant un système de suivi-évaluation	27	27	30	40	45	55	FAPBM	Responsable Suivi Évaluation

Aire protégée de Marojejy © Iŋaki Relanzon, photosfera.com

Aire protégée de Maromizaha © Artimage RAK

AXE 4 Renforcer la FAPBM pour lui permettre de réaliser efficacement sa mission

	Unité de mesure		2021	2022	2023	2024	2025	2026	Sources	Responsable du suivi
Efficacité et efficience des politiques, procédures et outils du FAPBM	SGES finalisé et appliqué au niveau des sites financés		0	0	1 SGES 1 curricula	1 SGES 1 curricula	1 SGES 1 curricula	1 SGES 1 curricula	FAPBM	Chargé SGES
	% des AP financées adoptant le SGES		0	48	56	62	66	70	FAPBM	Chargé SGES
	Temps de traitement des Demandes d'Avis de Non Objection		N/A	3 jours	3 jours	48 h	48h	Moins de 48h	FAPBM	Responsable Audit
	Temps de traitement des dossiers de demande de FAR-NAP		10 j	7 j	6 j	5 j	5 j	5 j	FAPBM	Equipe de la Direction Exécutive
	Temps de traitement des dossiers de demande de FIS	Feu	10 j	4j	3 j	2 j	36 h	24 h		
		Brigade Mixte		4j	3 j	2 j	2 j	2 j		
		Renforcement Contrôle		4j	3 j	2 j	2 j	2 j		
		Autres		4j	3 j	3 j	3 j	3 j		
	% de dossiers traités dans les délais impartis		50	60	70	85	90	90	FAPBM	Responsable Audit
Renforcement des capacités interne et organisationnelle du FAPBM	Capacités internes de suivi des activités de placement[33]		2/5	2/5	3/5	3/5	3/5	3/5	FAPBM	Responsable des Subventions
	Capacité interne de suivi des AP financées[34]		4	4	5	5	5	5	FAPBM	Directeur Exécutif
	% des recommandations d'audit mises en œuvre		75%	75%	75%	80%	80%	80%	FAPBM	Directeur Exécutif

33 La capacité sera notée de manière subjective par les membres du Conseil d'Administration sur une échelle de 0 à 5 selon la grille : 0 (inexistant) – 1 (très faible) – 2 (faible) – 3 (moyenne) – 4 (bien) – 5 (très bien)

34 Même système de notation que le critère précédent.

RÉCAPITULATION DES AXES ET DES STRATÉGIES

AXE 1

CONTRIBUER AU FINANCEMENT PÉRENNE DU SAPM

STRATÉGIE 1.1. Lever des fonds pour le capital

STRATÉGIE 1.2. Augmenter le rendement des capitaux placés

STRATÉGIE 1.3. Mobiliser des financements liés à la lutte contre le changement climatique en faveur des AP

STRATÉGIE 1.4. Mobiliser des fonds pour le financement direct des AP

AXE 2

FINANCER LE SAPM POUR DES IMPACTS POSITIFS SUR LA BIODIVERSITÉ, LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES, LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION ET LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

STRATÉGIE 2.1. Prioriser les AP en tenant compte des résultats recherchés

STRATÉGIE 2.2. Améliorer l'efficacité des financements aux AP

STRATÉGIE 2.3. Promouvoir un effet de levier du financement apporté par la FAPBM à travers l'approche paysage autour des AP et l'appui à la mobilisation de partenariats

Ispidina madagascariensis, aire protégée de Marotandrano © FAPBM

Aire protégée d'Isalo © Razafindrakoto Mamy Nirina (TangalaMamy)

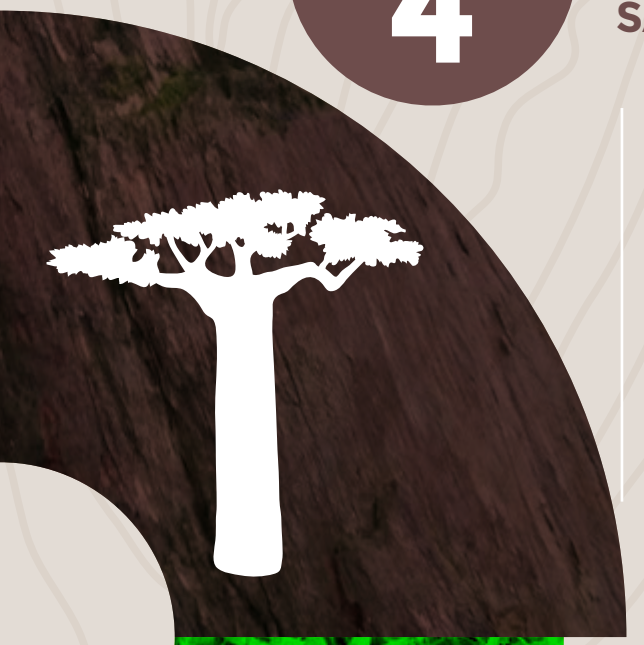

AXE 4

RENFORCER LA FAPBM POUR QU'ELLE RÉALISE EFFICACEMENT SA MISSION

STRATÉGIE 4.1. Renforcer les relations institutionnelles avec le Ministère en charge des AP

STRATÉGIE 4.2. Adapter les différents référentiels et les méthodologies de travail pour clarifier et fluidifier les relations et les partages d'informations avec les gestionnaires

STRATÉGIE 4.3. Renforcer l'organisation et le fonctionnement des organes de la FAPBM

STRATÉGIE 4.4. Développer et renforcer les capacités internes

AXE 3

PROMOUVOIR LA BONNE GESTION AU SEIN DU SAPM

STRATÉGIE 3.1. Promouvoir l'adoption d'outils de gestion technique (systèmes d'informations, bases de données sur la biodiversité, personnes impactées etc.), financière et organisationnelle aux normes pour les AP financées

STRATÉGIE 3.2. Partager les bonnes pratiques en matière de gestion des AP au sein du SAPM

STRATÉGIE 3.3. Mener un plaidoyer pour l'amélioration de la gestion du SAPM auprès des décideurs politiques

STRATÉGIE 3.4. Mener des activités IEC en faveur de la Biodiversité et des AP

Aire protégée d'Agnalazaha © FAPBM

© EKA-M

FONDATION POUR
LES AIRES PROTÉGÉES
ET LA BIODIVERSITÉ
DE MADAGASCAR

FAPBM

Pour nous soutenir

Lot II K 44 Bis Ankadivato
Antananarivo 101 - Madagascar

+261 20 22 605 13

mail@fapbm.org

www.fapbm.org

fapbm

Couverture devant :
Indri Indri, aire protégée de Marotandrano © Mahery Photography

Couverture dos :
Formation rocheuse, Ankarana © FAPBM
Forêt, Maromizaha © Artimage RAK